

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
STAR**

Siège social : Sq.Av de Paris 1080 Tunis

Le Conseil d'Administration de la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- réuni le 08 avril 2009 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de :

- **2,895 dinars par action pour les nouvelles actions ;**
- **19,300 dinars par action pour les anciennes actions**

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.